



## POLICE FORESTIÈRE : Mutualisation MAA – ONF

### Éléments de contexte :

Contexte des missions de police, hiérarchisation des solutions à apporter en cas de problèmes, distinction police administrative et police judiciaire.  
Présentation du fonctionnement des plans et programmes de contrôles dans les services de l'État et à l'ONF.

### Objectifs :

- Être plus efficient en matière de police forestière.
- Structurer un réseau permettant de relayer des informations
- Liens entre les personnels ONF et État
- Homogénéisation des pratiques et solutions.

### Public concerné :

Agents des services forestiers en DRAAF et DDT.  
Agents ONF.

### Contenu proposé :

Présentation du monde judiciaire, articulation entre les différents outils de police, de droit civil et de police administrative, distinction entre police judiciaire et police administrative, introduction au droit forestier et au droit pénal.

Procédure pénale forestière et articulation entre DRAAF et ONF : présentation des modalités de transmission des procédures, le rôle du DRAFF/DAAF, les choix des suites à donner, les modalités d'intervention de l'ONF auprès de la DRAAF.

La procédure de transaction.

Lien avec le monde judiciaire : entretien avec un magistrat, visite au tribunal pour assister à une audience.

La réparation du préjudice : modalités d'évaluation, la demande de réparation hors transaction.

Exercices pratiques sur la réparation.

### Intervenants :

Intervenants spécialisés

### Date limite d'inscription :

1 mois avant

### Durée :

**3,5 jours**

### Nbre de participants maximum :

**16** (8 agents du MAA et 8 agents ONF)

### Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL [myriam.issartel@agriculture.gouv.fr](mailto:myriam.issartel@agriculture.gouv.fr)

### Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE [beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr](mailto:beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr)

### Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

### Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

### Code RenoiRH formation :

**NINFOR0053**